

N° 27.299.24/16

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT (arrivé à 18h45), Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT (arrivé 18h40), Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DAMERON Florence à Mr ALBERT Marc
Mr LEVEAU Pascal à Mr CRETOT Manuel
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mme PIQUET Florence à Mr LATOUCHE Christophe
Mr LECOQ Jean Pascal à Mr TANQUEREL Jean-Luc

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élue secrétaire de séance : Mme Corine LUCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, dont la ville de GRAVIGNY est membre,

Vu le débat au Conseil Municipal du 11 décembre 2023, donnant un avis favorable pour des travaux d'effacement des réseaux rue de Gaillon

Considérant le programme 2024 proposé par le syndicat,

**DATE DE
CONVOCATION**

18 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	20
Votants	25

Objet :

SIEGE 27 – convention
de travaux rue de
Gaillon

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 027-212702997-20240325-272992416-DE

S²LO

Article 1^{er} : d'APPROUVER la convention avec le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de TEURE, SIEGE 27, avec un montant de participation de la ville de 51 667 €.

Article 2 : d'AUTORISER le Maire ou l'un de ses Adjoints à la signer ainsi que tout document s'y rapportant

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

